



Dommiciliation d'une personne chez moi

Par mastmartin49

Bonjour, mon fils qui vit en Belgique me demande de se domicilier chez moi, je voudrais connaître les risques que je prends face à sa situation d'endettement de pension alimentaire en France? Bien sûr, sur d'autres risques que j'ignore. D'avance, Merci.

Par kang74

Bonjour

Ses revenus viendront impacter vos prestations sociales .

Et bien évidemment pour toute procédure de saisie (vous parlez de pension alimentaire impayée), si vous ne pouvez justifier de ce qui est à vous dans votre habitation (factures) et bien il y a un sacré risque qu'on le lui attribue (et donc que ce soit saisi)

Enfin si lui bénéficie de prestations indues de par votre complicité active (attestation sur l'honneur de faits inexacts) vous êtes complice de cette fraude .

Votre fils est à priori majeur : mieux vaut qu'il se débrouille sans vous ...

NB : Pour les pensions alimentaires, la caf dispose de moyens assez efficaces pour retrouver sa trace ou à la trace de tout compte .

Même à l'étranger (sachant que la Belgique , c'est surtout l'Europe avec des conventions pour faciliter l'échange d'information)

Je rappelle que ne pas payer la pension alimentaire est un délit pénal .

Par mastmartin49

Merci de ces informations qui me rassurent.